



Hausse de prix après offre acceptée

Par **Esteban 94**, le **24/10/2018** à **20:11**

Bonjour,rnrnEn vue d'acquérir un logement, j'ai fait une proposition de prix à l'agence immobilière, qui l'a présentée au propriétaire. Comme mon offre était basse pour ce dernier, il souhaitait la refuser. Afin de ne pas se faire doubler par un concurrent, l'agence a cédé face au prix exigé par le propriétaire. L'agence me demande maintenant de revoir à la hausse mon prix afin d'être en ligne avec ce qu'elle a accepté vis à vis du propriétaire, car elle ne peut de toute façon pas baisser ses honoraires en dessous d'un certain montant. Pour l'agence, avec le montant demandé, j'aurais de toute façon acheté trop au regard des bien similaires qui se sont vendusrnEn a-t-elle le droit ?

Par **Tisuisse**, le **25/10/2018** à **07:14**

Bonjour,rnrnVous avez répondu à une annonce via une agence immobilière. Le prix ne vous convenant pas, vous avez fait une proposition écrite. Jusque là, rien d'anormal. Le propriétaire trouvant votre offre trop faible peut très bien soit la refuser et la vente ne se fera pas avec vous, soit vous faire une "contre-proposition" écrite. Vous n'avez pas à faire une nouvelle offre en l'absence de refus écrit ou de contre proposition écrite du vendeur. L'agence immobilière perdra ce dossier sauf si elle trouve un acheteur qui accepte les conditions du vendeur.

Par **Lag0**, le **25/10/2018** à **07:33**

Bonjour,rnJ'ai un peu de mal à comprendre...rnVous avez fait une offre qui a été refusée par le vendeur, jusque là, ça va, mais je ne comprends pas ce que vous dites après au sujet de

l'agence.
L'agence ne peut pas faire une autre offre en votre nom, vous seul pouvez le faire.
Et donc pourquoi parlez-vous d'offre acceptée dans le titre de ce sujet ?